

RÉSUMÉ DES GARANTIES

Assurance **auto**



L'ASSURANCE AUTO
QUI PROTÈGE PLUS
QUE VOTRE VÉHICULE



LES + CONTRAT

- > Insolvabilité des tiers
- > Protection du conducteur intégrée
- > Diagnostic devis
- > Valeur à neuf et valeur majorée du véhicule
- > Avantage transport en commun

SMACL Assurances propose
3 formules de garanties modulables.

FORMULE **TOUS RISQUES**

Responsabilité civile

Cette garantie a pour objet de satisfaire à l'obligation d'assurance prescrite par l'article L.211-1 du Code des assurances.

Elle permet de garantir les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile en cas de dommages causés aux tiers lorsque votre véhicule est impliqué dans la survenance d'un accident. Elle protège ainsi les victimes de dommages corporels et/ou matériels lors du sinistre.

Insolvabilité des tiers

En cas de défaillance de paiement d'un tiers identifié mais non assuré et insolvable lors d'un accident, SMACL Assurances rembourse la franchise restant à votre charge.

Défense pénale et recours

SMACL Assurances :

- > assure votre défense devant les tribunaux répressifs en raison de poursuites consécutives à l'accident provoqué par le véhicule assuré ;
- > s'engage à réclamer à ses frais, soit à l'amiable, soit devant toute juridiction, la réparation de dommages que vous avez subis.

Protection du conducteur

La garantie a pour objet d'indemniser :

- > le préjudice corporel subi par le conducteur en cas de blessures ;
- > le préjudice subi par les bénéficiaires en cas de décès du conducteur.

■ Indemnité en cas de blessures du conducteur :

- dépenses de santé actuelles (médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation, prothèse, soins rendus nécessaires par l'accident) et frais divers (frais de garde d'enfant, de transport, assistance temporaire d'une tierce personne) à hauteur de 5 000 € ;
- pertes de gains professionnels actuels dans la limite de 5 000 € ;
- déficit fonctionnel permanent égal ou supérieur à 10 %.

■ Indemnité en cas de décès du conducteur :

- frais d'obsèques : sur justificatifs à concurrence de 3 000 €.

Assistance aux véhicules et aux personnes

SMACL Assistance intervient 7 j/7 et 24 h/24 à 0 kilomètre en cas d'accident et à plus de 50 kilomètres en cas de panne.

Diagnostic devis

SMACL Assurances vous propose de bénéficier de l'expertise de techniciens spécialisés et expérimentés pour vérifier la pertinence des devis de réparation de pannes mécaniques, électriques ou électroniques touchant un véhicule assuré auprès de SMACL Assurances.

En cas de panne du véhicule assuré nécessitant le recours à un professionnel et pour tout devis supérieur à 800 € TTC, SMACL Assurances, par l'intermédiaire de son service DIAG, contacte le réparateur.

Sont concernés par ce service les véhicules légers à 4 roues et les véhicules utilitaires légers.

Ce service s'applique sans délai de carence, quels que soient la formule de garanties que vous avez choisie, l'âge et la marque du véhicule.

Sur simple appel téléphonique, des techniciens :

- > analysent le devis du réparateur pour donner un avis et vérifier son adéquation avec les préconisations constructeurs et son positionnement par rapport aux tarifs standards constatés sur le marché ;
- > contactent directement le réparateur pour négocier le prix du devis le cas échéant, et optimiser le coût des réparations ;
- > rejettent les réparations non justifiées et argumentent auprès du réparateur.

Le service DIAG apporte un conseil téléphonique sur le prix des devis réalisés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Bris de glace

Cette garantie couvre le pare-brise mais aussi les vitres latérales, lunettes arrières, optiques de phare et le toit ouvrant.

Incendie, chute de la foudre, attentat / acte de terrorisme et tempête / ouragan / cyclone

Prise en charge des dommages subis par votre véhicule suite à un incendie, par combustion ou explosion, ou à la chute de la foudre, à un attentat ou acte de terrorisme, une tempête, un ouragan ou un cyclone.

Vol et tentative de vol

La garantie comprend :

- > le vol du véhicule ;
- > la tentative de vol ;
- > le vol d'éléments du véhicule, prévus et livrés par le constructeur ;
- > le remboursement des frais engagés pour le remplacement des systèmes de fermeture ou d'antivol.

Catastrophes naturelles et technologiques

Pour tous les événements climatiques déclarés catastrophes naturelles et/ou technologiques publiés au *Journal officiel* de la République française, SMACL Assurances prend en charge les dommages causés à votre véhicule.

Dommages par accident / dégradations et vandalisme

Cette garantie s'applique lorsque votre véhicule est accidenté suite à une collision. Les réparations sont prises en charge, et ce, même si votre véhicule est seul en cause. La garantie s'applique aussi si vous subissez un acte de vandalisme.

Évènements naturels

Même en l'absence d'un arrêté de catastrophe naturelle, SMACL Assurances rembourse les dommages causés à votre véhicule par un glissement de terrain, une inondation, le poids de la neige, ou une averse de grêle.

LES GARANTIES OPTIONNELLES TOUS RISQUES

Assistance 0 km en cas de panne

Même en panne à votre domicile, SMACL Assistance organise et prend en charge l'intervention de déplacement ou le remorquage de votre véhicule.

Assistance 0 km en cas de panne et véhicule de remplacement

Selon certaines conditions, SMACL Assistance met à votre disposition un véhicule de remplacement afin de pallier vos déplacements quotidiens.

Contrat Assurance du conducteur

Ce contrat couvre toutes les personnes assurées conduisant un véhicule assuré ou non par SMACL Assurances. Ce contrat vient en substitution de la garantie protection du conducteur intégrée au contrat Assurance automobile. Il permet de bénéficier d'une indemnisation plus complète en cas d'accident corporel même si vous êtes responsable du sinistre.

Ce contrat garantit :

- > le remboursement de vos dépenses de santé à concurrence des frais réels ;
- > les frais divers à hauteur de 5 000 € ;
- > les pertes de gains professionnels à concurrence de **10 000 €** ;
- > une indemnité à partir de **6 % d'invalidité** si les blessures subies au cours de l'accident laissent subsister des séquelles ;
- > l'assistance d'une tierce personne à domicile pour effectuer les tâches de la vie quotidienne ;
- > une assistance psychologique ;
- > une indemnisation en cas de préjudice esthétique, de souffrance endurée, de préjudice d'agrément ;
- > une aide pour financer l'adaptation de votre logement ou de votre véhicule jusqu'à 10 000 € ;
- > le remboursement des frais d'obsèques jusqu'à 3 000 € ;
- > le versement d'un capital décès de 50 000 €.

Valeur à neuf et valeur majorée de votre véhicule

Un véhicule décote assez rapidement. **Cette option vous permet de ne pas avoir de perte financière trop importante en cas d'accident du fait de la perte de valeur de votre véhicule depuis son achat.**

En cas de perte totale ou de vol, si l'évènement est garanti, SMACL Assurances prévoit le remboursement de votre véhicule assuré, à concurrence de :

- > la valeur à neuf du véhicule sans vétusté si le véhicule a moins de trois ans ;
- > la valeur de remplacement à dire d'expert majorée de 30 % dans la limite de la valeur d'achat du véhicule pour un véhicule de plus de trois ans.

Accessoires et contenu privé du véhicule

Vos objets personnels, les accessoires ou aménagements de votre véhicule sont détruits ou détériorés lors d'un accident, d'un incendie ou d'un vol garantis : SMACL Assurances vous indemnise jusqu'à 800 €, 1 600 € ou 5 000 € suivant le niveau de protection choisi.

Avantage transport en commun

Bénéficiez d'une réduction de 5 % sur votre cotisation d'assurance sur présentation du justificatif de votre abonnement annuel.

FORMULE MÉDIANE

La formule Médiane inclut les garanties :

- > Responsabilité civile
- > Insolvabilité des tiers
- > Défense pénale et recours
- > Protection du conducteur
- > Assistance au véhicule et aux personnes
- > Diagnostic devis
- > Bris de glace
- > Incendie, chute de la foudre, attentat, tempête
- > Vol et tentative de vol
- > Catastrophes naturelles et technologiques

En options :

- > Assistance 0 km en cas de panne
- > Assistance 0 km en cas de panne et mise à disposition d'un véhicule de remplacement
- > Contrat Assurance du conducteur
- > Avantage transport en commun
- > Accessoires et contenu privé du véhicule

FORMULE TIERS

La formule Tiers inclut les garanties :

- > Responsabilité civile
- > Insolvabilité des tiers
- > Défense pénale et recours
- > Protection du conducteur
- > Assistance au véhicule et aux personnes
- > Diagnostic devis

En options :

- > Assistance 0 km en cas de panne
- > Assistance 0 km en cas de panne et mise à disposition d'un véhicule de remplacement
- > Contrat Assurance du conducteur
- > Avantage transport en commun

Garanties / Formules		TIERS	MÉDIANE	TOUS RISQUES
Responsabilité civile		●	●	●
Insolvabilité des tiers		●	●	●
Défense pénale et recours		●	●	●
Protection du conducteur		●	●	●
Assistance au véhicule et aux personnes		●	●	●
Diagnostic devis		●	●	●
Bris de glace			●	●
Incendie, chute de la foudre, attentat / acte de terrorisme et tempête			●	●
Vol et tentative de vol			●	●
Catastrophes naturelles et technologiques			●	●
Dommages par accident / dégradations et vandalisme				●
Évènements naturels				●
Options				
Assistance	0 km en cas de panne	●	●	●
	0 km en cas de panne et véhicule de remplacement	●	●	●
Assurance du conducteur (protection renforcée)		●	●	●
Accessoires et contenu privé du véhicule			●	●
Valeur à neuf / majorée du véhicule				●
Avantage				
Transport en commun		●	●	●

Ce document est non contractuel. Il précise les principales dispositions du contrat Assurance automobile (Modèle 04-01/2015). Pour connaître l'étendue exacte du contrat et de ses exclusions, se reporter aux conditions générales "Assurance automobile" en vigueur.